

Méthodologie du cas pratique

A) Travail préparatoire

1ère étape : la lecture et la relecture du sujet

La première lecture du sujet

Vous devez, dans un premier temps, lire superficiellement l'énoncé. Cette lecture rapide et intuitive vous donnera une vue d'ensemble du cas pratique et du thème abordé.

La relecture du cas pratique

L'énoncé est la première clé du cas pratique. Si vous le comprenez mal ou si vous oubliez des faits essentiels, vous poserez les mauvaises questions juridiques. Il faut donc lire et relire le plus attentivement possible l'énoncé.

2ème étape : La sélection des faits pertinents

Vous devez écarter les faits qui ne sont d'aucune utilité pour la résolution du cas pratique. Les faits énoncés dans le cas pratique ne revêtent pas, en effet, la même importance. Certains d'entre eux sont parfois anodins. Certains ne sont utiles que pour certaines questions, et pas d'autres. Vous devez, par conséquent, chercher pour chaque question posée, les faits qui sont en rapport avec celle-ci et par suite, qui vous aideront à la résoudre.

3ème étape : La qualification juridique des faits

Après avoir retenu les faits pertinents pour la résolution du cas pratique, il faut examiner chaque fait retenu pour l'analyser et le qualifier juridiquement.

Si cela vous aide, effectuez cette lecture analytique avec un surligneur pour repérer efficacement et facilement les éléments essentiels. Ce travail préparatoire vous permettra ensuite de centrer votre réflexion sur les points importants suscités par l'énoncé.

4ème étape : la recherche des éléments de réponse

Une fois que vous avez bien identifié les problèmes de droit sur lesquels on veut vous faire travailler, remémorez-vous les cours et les travaux dirigés portant sur le thème étudié. Bien les connaître est nécessaire pour trouver les réponses attendues et pour les justifier par des éléments de droit positif (textes, apports de la jurisprudence).

B) La résolution du cas pratique

Trois étapes jalonnent la résolution du problème de droit que vous aurez posé : LA MAJEURE, LA MINEURE et la SOLUTION.

1ère étape : L'énoncé de la solution abstraite : LA MAJEURE

Il s'agit sous cette rubrique d'exposer la/les règle(s) de droit qui s'applique(nt) au problème posé et, si nécessaire, les apports de la jurisprudence. C'est dans cette partie que vous devez donc exploiter vos connaissances théoriques sur le thème abordé par le cas pratique.

Vous devez exposer vos connaissances de manière claire, concise et, surtout, précise.

Il ne faut oublier aucun détail pertinent et faire la démonstration de toutes les hypothèses possibles. Veillez à indiquer le plus précisément la source de la règle que vous évoquez (article du Code, date de l'arrêt de jurisprudence).

Attention, enfin, à ne pas réciter dans la majeure votre cours par cœur : le cas pratique n'est pas une dissertation. Inutile d'essayer d'étaler des connaissances vaines. Il ne s'agit pas d'une récitation stérile, mais d'une utilisation pertinente de son savoir juridique.

2ème étape : L'application de la règle abstraite au cas concret : LA MINEURE

Cette étape de votre raisonnement consiste à appliquer la ou les règles de droit préalablement dégagées dans la MAJEURE aux faits de l'espèce. Il faut, par exemple, dans cette partie, vérifier si les conditions d'application d'un article de loi sont, en l'espèce, remplies.

N'énoncez pas la solution que vous adoptez à ce stade de votre réponse.

3ème étape : L'aboutissement de votre raisonnement : LA SOLUTION

La solution est la dernière rubrique de votre cas pratique. Extrêmement brève, elle vous permet de répondre au problème de droit.

Cette réponse, nécessairement synthétique – il ne s'agit pas, en effet, de reprendre ici l'ensemble de votre raisonnement – pourra être introduite par la phrase suivante (exemple) : Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il paraît peu probable / il est très peu probable / il apparaît en définitive que / X. puisse obtenir etc. Votre réponse n'est pas obligatoirement sans nuance : il peut être opportun, si le cas le permet, d'envisager les diverses solutions qui peuvent être apportées en discutant du bien-fondé de chacune.

C) La présentation formelle du cas pratique

La présentation formelle est déterminante. Elle doit permettre de poursuivre votre raisonnement. S'il y a plusieurs questions, il faut y répondre dans l'ordre en les prenant une par une.

Vous pouvez éventuellement construire un plan qui rendra votre devoir plus clair et, par suite, plus intelligible pour le correcteur.

Il faut rédiger, pour chaque question posée :

FAITS: exposé des faits pertinents qualifiés juridiquement de manière très brève (ce n'est pas à ce stade que se situe le cœur du raisonnement)

QUESTION DE DROIT

L'exposé de la MAJEURE

L'exposé de la MINEURE

SOLUTION

SANCTION (si demandée dans les questions du cas pratique)

Remarque : répondre à une question posée dans un cas pratique peut parfois imposer une réponse en plusieurs étapes (sous questions de droit). Ainsi, sans nécessairement redire les faits pertinents, vous devez pour chacune de ces étapes : poser la question de droit, exposer la majeure, exposer la mineure et la solution. Chaque étape permettant au final de répondre à la question posée dans le cas pratique.